

Séance du 18 octobre 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	22
Date de la convocation		
10/10/2024		
Date d’Affichage		
21/10/2024		

DCM N° 2024-51

L’an deux mil vingt-quatre
Et le dix-huit octobre

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune s’est réuni, avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

18 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGO Louis, GIAMARCHI Marie Dominique, BIAGGINI Jean, SIMONI-PIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, BATTESTI Gilles, CROCE-AJACCIO Catherine, PASQUALINI Maurice, MALAFONTE Christine, FABRIZY Bernard, BERTOLUCCI Marie Christine, VEISON MARCELLI Nathalie, LOMBARDO Florence, CASANOVA Jean-Pierre, FICO Aurélie, MARTEL Enzo.

4 Membres absents excusés (procurations) :

M. SILVESTRI Dominique a donné procuration à M. PASQUALINI Maurice

Mme UGOLINI Nuria a donné procuration à Mme ALBERTINI Francine

M. SIMONI Pierre Baptiste a donné procuration à M. BATTESTI Gilles

Mme PORTA Marine a donné procuration à Mme SIMONI-PIACENTINI Céline

7 Absents : MURATI Carine, CAMUZAT Alexandre, DARNAUD Laure, MALPELI Stéphane, GIAFFERI Michael, LECA Jean Louis, NAPPO Michelle.

Madame BERTOLUCCI Marie-Christine est nommée secrétaire.

Objet de la délibération
Risques statutaires du personnel :
- Appel d'Offres-

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU le Code de la Commande Publique,

Monsieur Louis POZZO DI BORGO, 1^{er} Adjoint au Maire, rappelle qu'un avis de Marché relatif à la prestation d'assurance « Risques statutaires du Personnel » a été transmis au JOUE, BOAMP ainsi qu'au Journal d'Annonces Légales (JAL) le 28 juin 2024 et publié sur notre profil acheteur,

ATTENDU que la procédure de passation est un appel d'offres ouvert conformément à l'article L.2124-2 du Code de la Commande Publique,

ATTENDU que la durée du contrat est de 60 mois à compter du 1^{er} janvier 2025,

ATTENDU qu'une seule offre dématérialisée est parvenue en Mairie dans les délais,

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 9 octobre 2024, qui après avoir pris connaissance du rapport d'étude de l'offre présentée par le cabinet PRO ASSUR et au vu des critères de sélection, décide d'attribuer le marché au Groupe CNP- Relyens : Groupe Mutualiste Européen dont le siège social est :

- Pour CNP : Promenade « Cœur de Ville » 92130 Issy-les-Moulineaux,
- Pour Relyens : 24 route du Creton 18110 Vasselay

Pour un taux de cotisation qui se décompose comme suit :

Offre de base :

Garanties décès, accidents et maladie imputable au service pour les agents affiliés à la CNRACL :

- au taux de 4,57 %,
- Et au tarif de 125 947 €.

.../...

Risques statutaires du personnel
Appel d'offres.

VU qu'il importe de délibérer pour habilitier Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat relatif aux "Risques statutaires du personnel pour la Ville de Furiani" ainsi que tout document y afférent.

OUI l'exposé de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son Représentant, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres ci-dessus citée, à signer le contrat se rapportant aux « Risques statutaires du personnel » avec le Groupe CNP-Relyens : Groupe Mutualiste Européen dont le siège social est :

- Pour CNP : Promenade « Cœur de Ville » 92130 Issy-les-Moulineaux,
- Pour Relyens : 24 route du Creton 18110 Vasselay

pour une durée de 60 mois à compter du 1^{er} janvier 2025 pour les garanties décès, accident et maladie imputable au service pour les agents affiliés à la CNRACL, au taux de 4,57 % et au tarif de 125 947 €

DIT

Que les crédits sont inscrits au Budget de la Commune au Chapitre 011 article correspondant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE

Michel SIMONPIETRI

